

Bâtiments et matériel

Dernière mise à jour : 08 décembre 2025

En résumé : En 2024, les bâtiments et le matériel agricoles représentent 23% des actifs de l'exploitation agricole wallonne moyenne. L'acquisition et l'entretien de ceux-ci représentent une charge non négligeable qui pèse sur le revenu agricole. Les exploitations spécialisées en élevage bovin sont celles pour lesquelles ces facteurs de production représentent une part importante de l'actif.

Investissement

-

Mécanisation

-

Aide

Bâtiments

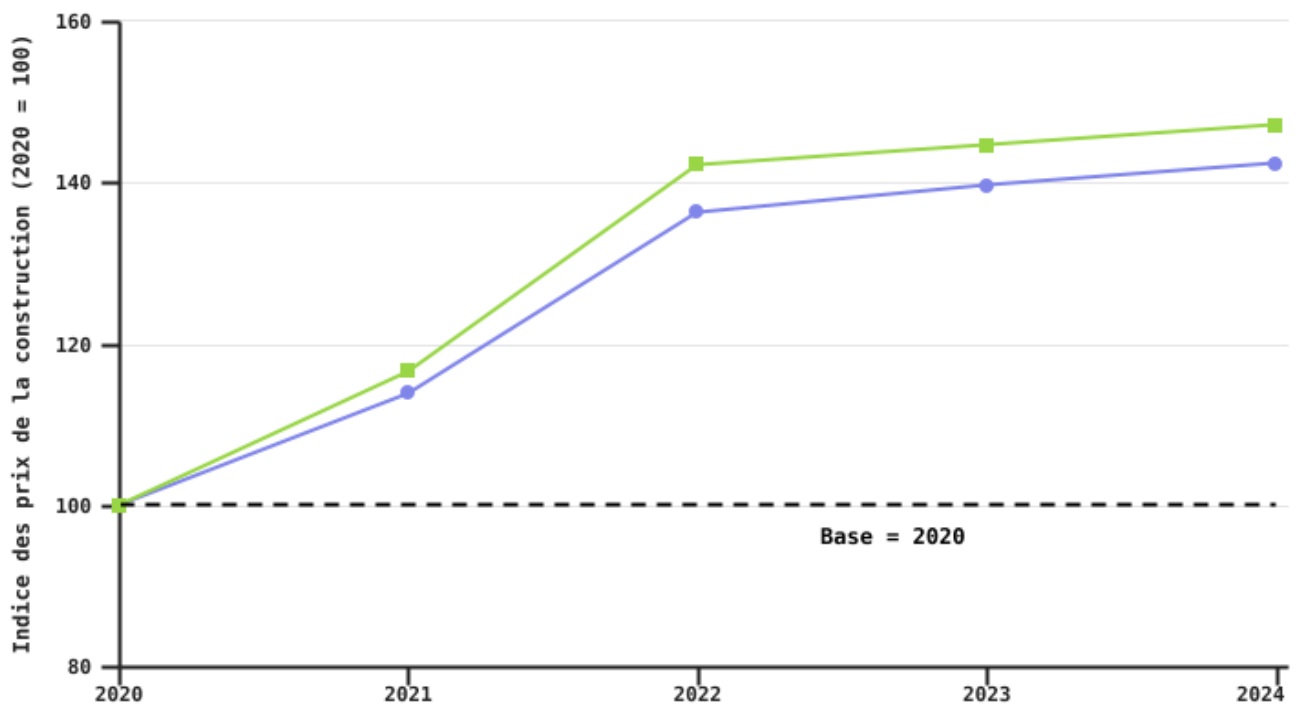
- Evolution des prix

Les bâtiments agricoles sont constitués de l'ensemble des bâtiments qui sont utilisés par l'exploitant pour réaliser son activité de production à savoir : hangars, étables, bâtiments de stockage, ateliers, ateliers de transformation, etc. Le corps de logis de l'agriculteur n'est pas considéré comme un bâtiment agricole.

Ils intègrent l'exploitation soit par un processus d'acquisition soit par un processus de construction.

Depuis 2020¹, avec le redémarrage de l'économie qui a suivi la crise de la Covid-19 et le conflit entre la Russie et l'Ukraine, les indices des prix liés à la construction/rénovation et à la maintenance ont augmenté de plus de 42 %. La hausse la plus importante a été observée entre 2021 et 2022 où l'index est passé de 1,13 à 1,36. Les coûts de maintenance ont suivi la même tendance.

Evolution de l'indice de la construction agricole



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

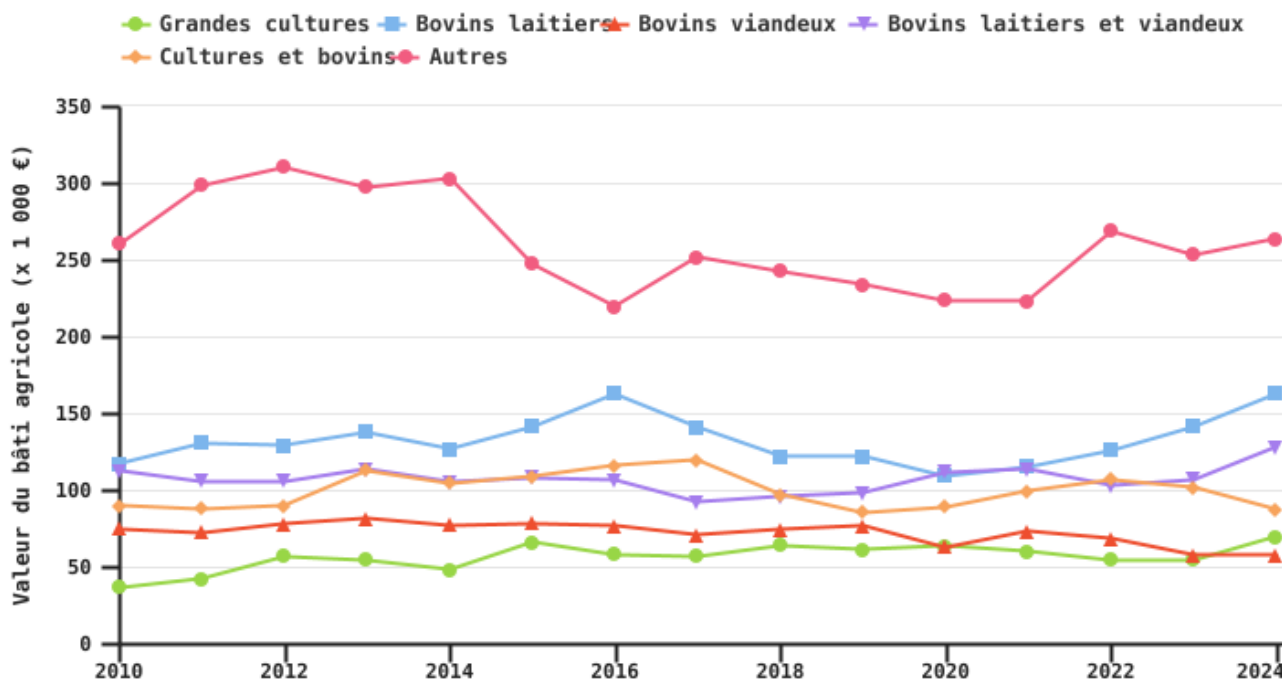
© SPW - 2025

- Valeur du bâti

En 2024, avec une valeur moyenne de **108 510 €**, les **bâtiments** constituent 13 % du capital en faire valoir direct de l'exploitation moyenne wallonne. La valeur d'un bâtiment dépend de différents éléments : le coût du foncier, le coût de la main-d'œuvre, le prix des matériaux et de sa fonction.

Parmi les principales orientations technico-économiques [OTE] wallonnes, les exploitations spécialisées en bovins laitiers, celles combinant cultures et bovins, ainsi que les exploitations spécialisées en granivores, ont le bâti le plus important, en valeur relative au regard du total de l'actif. A l'inverse, les exploitations spécialisées en grandes cultures ont le bâti le moins important.

Evolution de la valeur des bâtiments agricoles selon l'OTE



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2025

Matériel agricole

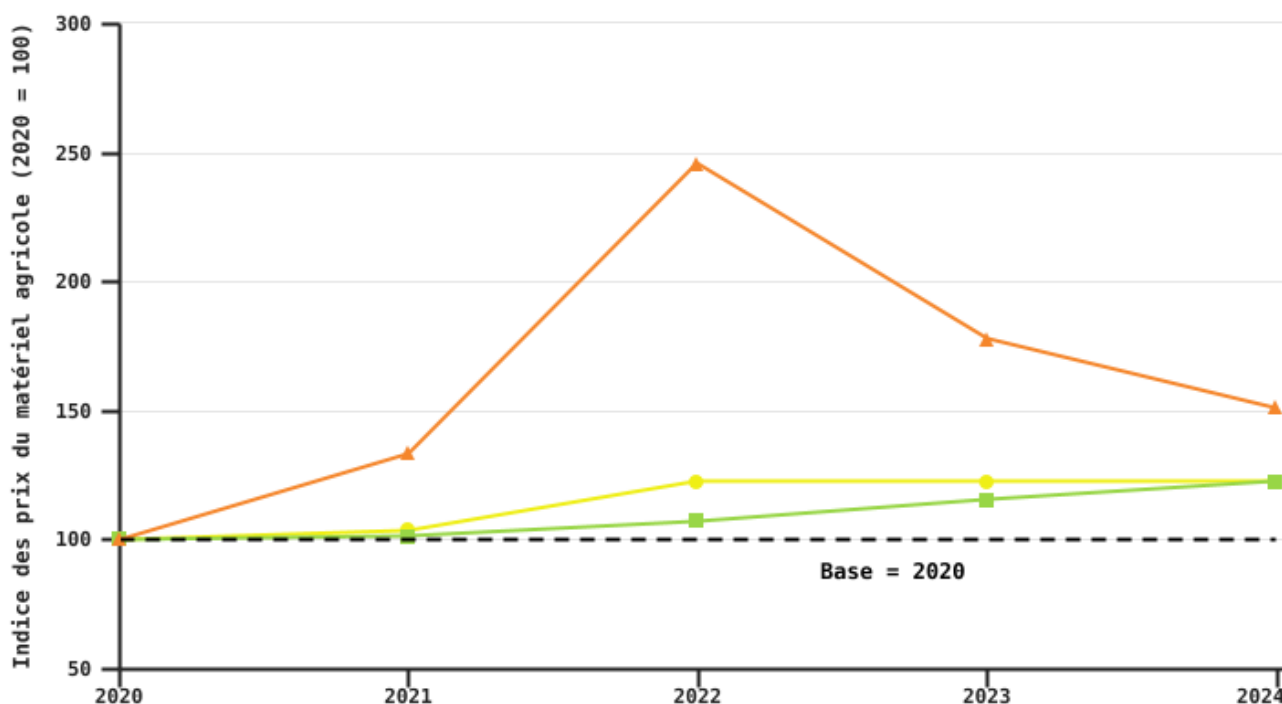
- Evolution des prix

Depuis 2020, le **prix d'acquisition du matériel agricole** a augmenté de **22 %**.

L'augmentation continue du prix du matériel neuf, observée ces dernières années, est liée à l'évolution technologique mais aussi (pour ces dernières années) à la hausse des coûts de production (main-d'œuvre).

L'intégration du numérique dans le matériel agricole améliore la précision du travail réalisé grâce à l'enregistrement de données variées et à l'adaptation des outils aux conditions du milieu. Elle permet également d'optimiser et de répéter les trajets ou les traces, tout en facilitant la connexion avec d'autres équipements ou sources d'information. En plus de ces éléments, le coût du matériel agricole est impacté à la hausse par le contexte géopolitique.

Evolution de l'indice des prix du matériel agricole



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2025

- Frais de mécanisation

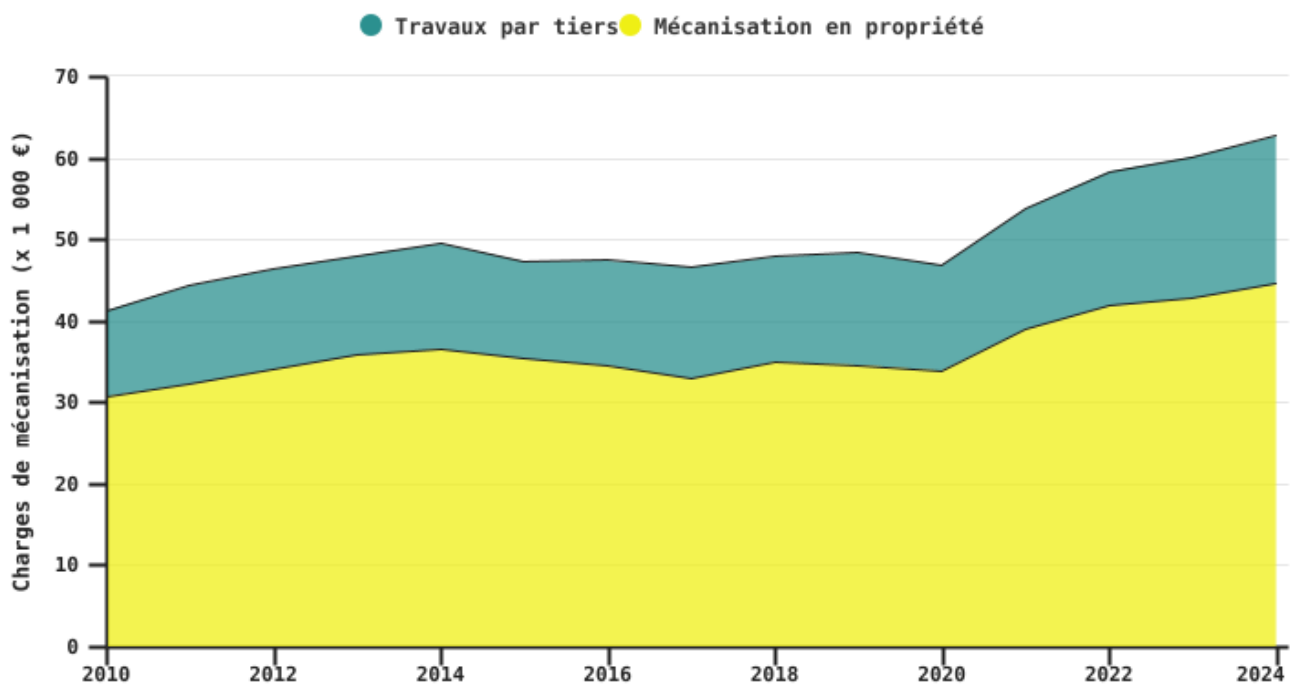
Les **frais de mécanisation** sont composés des charges inhérentes au matériel en propriété (intérêts, amortissements, carburants et lubrifiants, assurances et frais d'entretien) ainsi qu'à la location de matériel et aux travaux effectués par des tiers.

En 2024, ces frais s'élèvent à **62 635 €**. Ils ont progressé de 51 % depuis 2010. Cette augmentation n'a pas été linéaire dans le temps. Après un premier palier d'augmentation de 16% en 2013, elles sont restées relativement stables jusqu'en 2020 pour repartir à la hausse entre 2021 et 2023.

Le coût de la **mécanisation en propriété** s'élève à **44 435 €**, soit 71 % de l'ensemble des charges de mécanisation.

Les frais liés aux **travaux par tiers** sont de **18 200 €**. Ces frais ont augmenté de 72 % depuis 2010. La dépendance aux entreprises agricoles ou aux coopératives d'utilisation de matériel agricole s'accroît au fil du temps et peuvent limiter les choix de gestion de l'agriculteur pour le moment des travaux car le matériel n'est pas toujours disponible au moment optimal.

Evolution des charges de mécanisation



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2025

Le niveau des charges de mécanisations sont très variables entre les OTE. En 2024, ce sont les exploitations spécialisées en bovins laitiers qui ont les frais les plus élevés (92 895 €), suivies de près par les exploitations combinant bovins laitiers et viandeux (92 574 €). A l'inverse, les exploitations spécialisées en bovins viandeux ont des coûts de mécanisation pratiquement deux fois moindre (40 034 €).

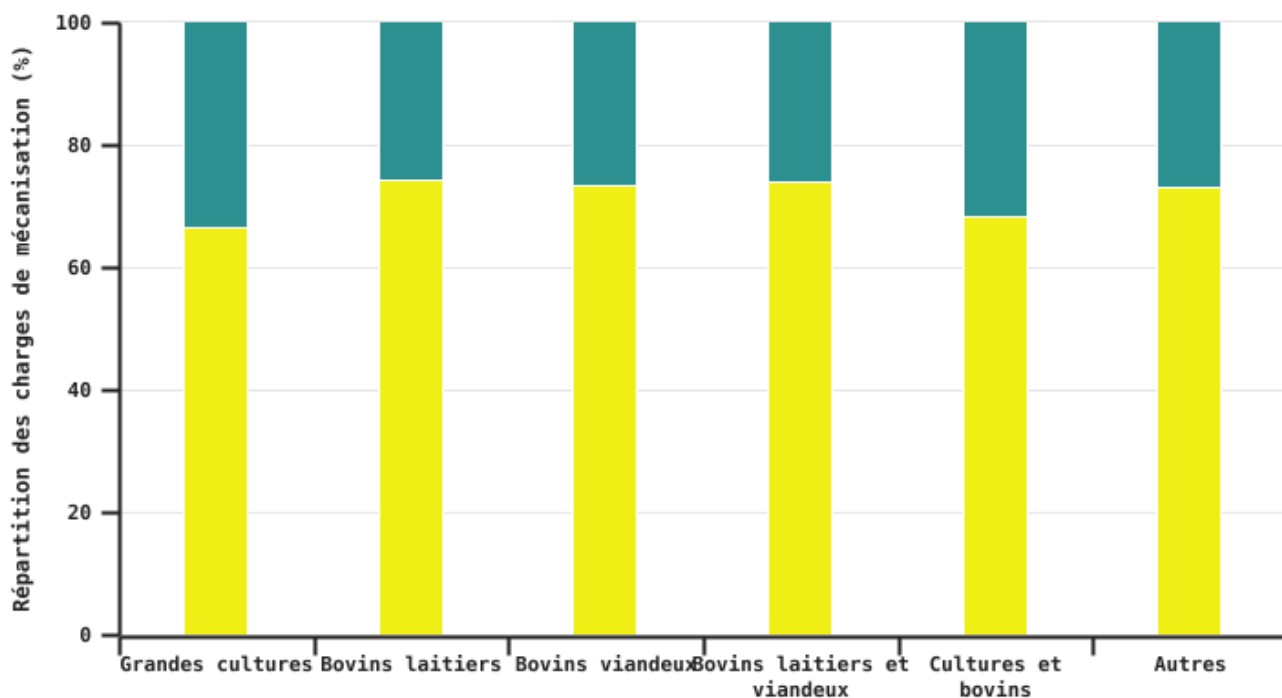
Dans une [exploitation spécialisée en grandes cultures](#), la part des travaux par tiers dans les charges de mécanisation représente 31 % tandis que pour les exploitations spécialisées en élevage bovin, les travaux par tiers représentent 26 % des charges de mécanisation.

Quel que soit l'OTE, ces coûts sont en augmentation depuis 2010. Les exploitations spécialisées en bovins laitiers ont l'évolution la plus forte à la suite de l'augmentation significative de la taille des troupeaux (+ 33 %) et des superficies moyenne (+ 32%) sur la période 2010-2024. Elle est nettement moindre pour les exploitations spécialisées en grandes cultures. Les exploitations spécialisées en élevage possèdent un parc de matériel en propriété important. Leur travail d'astreinte nécessitant une disponibilité importante du matériel, les frais de mécanisation en propriété sont importants et représentent 74 % des charges de mécanisation.

En revanche, dans les exploitations spécialisées en grandes cultures, les frais liés au matériel en propriété représentent 66 % des charges de mécanisation. Ce pourcentage s'explique par la spécialisation des outils, l'augmentation du niveau technologique et un travail d'astreinte quotidien

moins dans ce type d'exploitation, ce qui réduit le besoin en matériel, sauf pour des équipements polyvalents. Par ailleurs, les aides à l'investissement encouragent clairement l'achat de matériel très spécialisé, mieux soutenu lorsqu'il s'agit d'un investissement réalisé par un groupement d'agriculteurs.

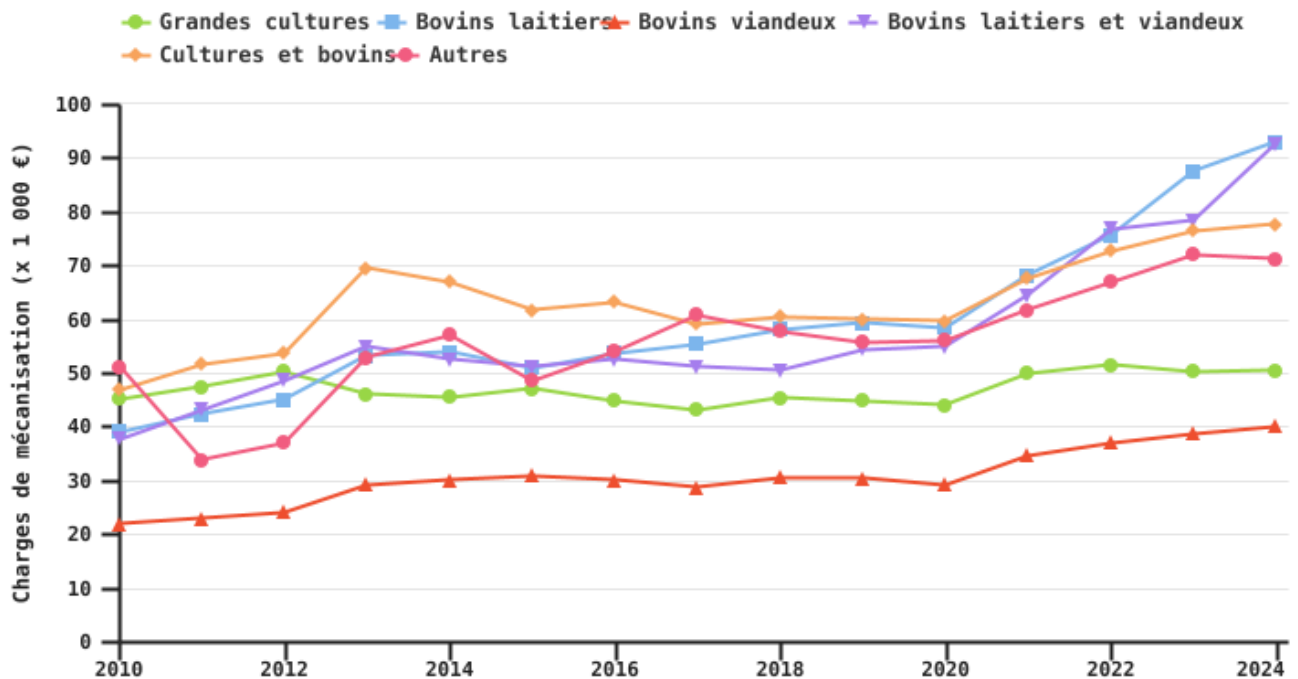
Répartition des charges de mécanisation selon l'OTE en 2024



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2025

Evolution des charges de mécanisation selon l'OTE



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2025

Aides aux investissements

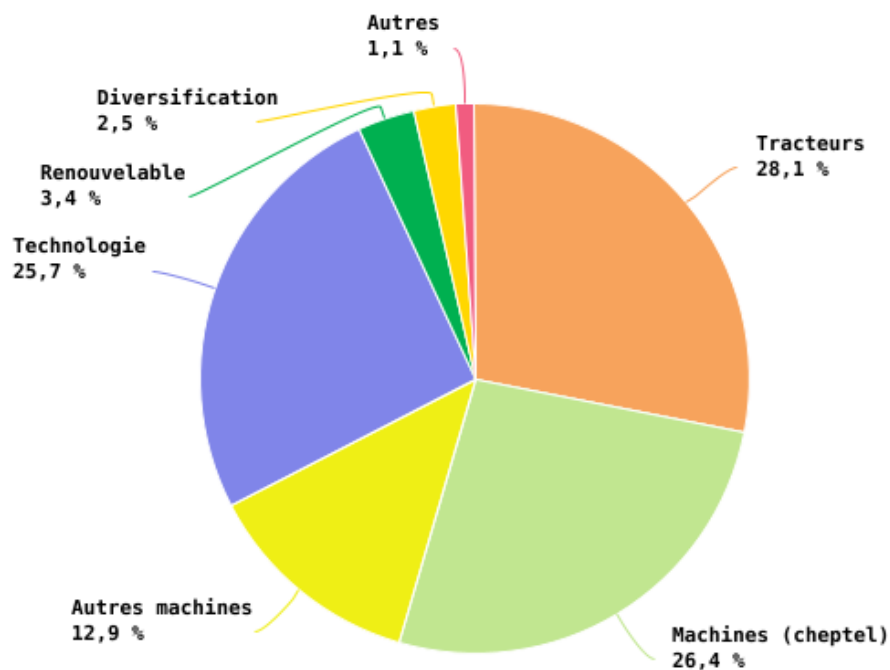
Les aides aux investissements dans le secteur agricole ont pour objectif d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs par rapport au reste de la société, d'augmenter la résilience économique des exploitations et d'améliorer la compétitivité des exploitations. Les investissements admissibles se doivent de renforcer les performances environnementales et économiques de l'exploitation bénéficiaire. Un bénéficiaire peut déposer plusieurs dossiers.

En 2024, un montant total est de **17 725 383 €** d'aide à l'acquisition d'immobilisation corporelles a été versé comme suit :

- Aide à l'installation en agriculture : 6 562 500 € - 125 dossiers
- Aide au CUMA : 658 267 € - 30 dossiers
- Aide aux investissements : 10 504 618 € – 780 dossiers

16,8 % des aides aux investissements ont été dédié au bâti et 83,2 % ont été dédié à l'acquisition d'équipements et de matériels.

Répartition des aides à l'investissement relatif au matériel et à l'équipement en 2024



Dans la catégorie « Technologique », les robots de traites (40 dossiers) représentent 82% des aides. Dans la partie « Machine cheptel » 39% (27 dossiers) des aides sont pour des mélangeuses distributrices.

EAW_Source : DiStA_DA_ SPW ARNE

© SPW - 2025

Informations complémentaires

Références bibliographiques

- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)
- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Étude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable -)
- Fedagrim, la fédération pour la mécanisation dans le secteur agricole et le secteur du jardin et espaces verts

En savoir plus ?

Les données chiffrées et de localisation sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la page (« Données sources »).

